

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001122362	1ere Gachée: 08:40 (1) Quantité: 2.00 m3	Date: 23/09/2025 référence commande(2):	H1OL2509230520	Zone: Sous Centrale				
client: 412001 chantier: DEPART	SOGEA ENVIRONNEMENT 415 AVENUE DE BOUFFLERS 54520 Laxou			Véhicule: LM LM LM LUI MEME				
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle			DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton PJNCNXC250	désignation(6)(8) BORDURE	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax 10		
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NF	Additions(type) CEM2 A-S 42.5 N	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)				
appellation commerciale BETON NCN Dm10 CEM2 250								
Propriétés particulières spécifiées								
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE				
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE				NOM: signature du client:				
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1